

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42371

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 26952 de Mme Bello

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« tous les »

les mots :

« l'ensemble des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère totalement régressif de ce projet de loi.

« L'universalité » vantée par ce gouvernement est l'arnaque du siècle. C'est une négation de la pénibilité, des facteurs structurels des inégalités femmes - hommes, des différences d'espérance de vie en fonction des métiers. Le projet macroniste est une fabrique de perdant-e-s. Sous le prétexte d'égalité entre les euros cotisés, il brise les solidarités qui existent envers les carrières précaires et les salaires les plus modestes.